



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 20 mars 2026**

L'an deux mil vingt- six et le vingt mars à 18 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Présents :

Mmes Claudine VERDONCK, Claude LOISEAU, Véronique CHAMPY,

Nadine BERTHELLEMY, Virginie LIZEUX, Marie-Noëlle RAINON, Aurélie HAUTEM

MM. Philippe TISSIER, Benoît CHER, Jean-Louis DUTEL, Manuel DE BRITO, Urbain HUART, Martial HEMARD, Charles MOUNIER.

A été nommé secrétaire : Monsieur Charles MOUNIER

**Ouverture de la séance par le maire sortant : appel nominal et constat du quorum.**

Délibérations :

➤ **Délibération N° 08-2026 : Élection du Maire**

Mme Marie-Noëlle RAINON est la seule élue du conseil municipal à présenter sa candidature au poste de maire.

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletin blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Votes exprimés en faveur de Mme Marie-Noëlle RAINON : 13

➤ **Délibération N° 09-2026 : Détermination du nombre d'adjoints**

Il est décidé à l'unanimité de conserver le nombre de 3 adjoints au maire à élire

➤ **Délibération N° 10-2026 : Élection des adjoints.**

La nouveauté est que les adjoints ne sont plus élus individuellement mais par un scrutin de liste non modifiable. La seule liste à se présenter comporte Mr Urbain HUART- Mme Aurélie HAUTEM – Mr Jean-Louis DUTEL

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletin blancs ou nuls : 02

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

Votes exprimés en faveur de Urbain HUART- Mme Aurélie HAUTEM – Mr Jean-Louis DUTEL : 12

**Lecture de la charte de l' élu local : DROITS ET OBLIGATIONS des élus.**

*Séance levée à 20H05*

